

14.03.04 OUI à l'augmentation du taux de TVA pour l'AI et l'AVS, texte publié dans Le Point, journal du PS neuchâtois

Lors de son congrès de Bâle, le PSS a décidé de recommander le OUI, le 16 mai prochain, au relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AI et de l'AVS.

Le social est soumis à une très forte pression financière depuis quelques années. La population s'appauvrit. Ceux qui ont besoin d'aide sont de plus en plus nombreux. Les finances publiques en souffrent. Nous continuons pourtant d'octroyer des baisses d'impôts. Les conséquences sont lourdes, autant au niveau fédéral que cantonal: pour la première fois de l'histoire, une révision de l'AVS aboutit à une diminution des prestations. Neuchâtel a réduit son aide au paiement des primes de l'assurance maladie. Deux exemples parmi d'autres, qui aboutissent à un même résultat : ce sont des centaines de familles qui vivaient tout juste et qui demain ne pourront plus assumer leurs charges.

L'AI n'échappe pas à cette pression. Les prestations sont continuellement remises en cause. Les subventions aux services de transport pour personnes handicapées seront supprimées en 2005. Les parents d'enfants handicapés doivent participer davantage aux frais, lorsque leurs enfants sont placés en internat. Les institutions sont sommées de trouver des millions d'économies. Les organisations d'aide voient leur budget limité, malgré l'augmentation de leurs tâches. Il est de plus en plus difficile d'obtenir une rente de l'AI. Les médecins s'en plaignent. Les personnes handicapées sont soupçonnées de simuler et en souffrent. Bref, dans le domaine de l'invalidité, la situation est très tendue.

Il faut dire que le problème est grave. Le coût de l'AI a doublé en 10 ans. Il est de près de 10 milliards de francs en 2003. Le trou se creuse irrémédiablement. En 1998, le Conseil fédéral avait dû compenser une perte de 2,2 milliards de francs en puisant dans les APG. Actuellement, l'endettement cumulé atteint à nouveau 4,5 milliards.

Le déficit de l'AI s'explique par une augmentation constante du nombre de rentiers. De nombreuses causes ont été avancées pour expliquer ce phénomène. On peut affirmer, que la corrélation entre le chômage et l'AI n'est

pas relevante et que les cas d'abus sont très rares. Il faut plutôt chercher dans la direction des changements de société. Les personnes handicapées vivent plus longtemps, car elles sont mieux suivies médicalement. Les structures familiales se sont modifiées et les enfants sont placés dans des institutions, où ils peuvent être scolarisés. Les maladies psychiques sont de plus en plus souvent traitées. Les douleurs chroniques importantes sont reconnues comme invalidantes. L'exigence accrue de performance et de rentabilité industrielle conduit de nombreux travailleurs, et en particulier des cadres, à l'anxiété et à la dépression et exclut du marché du travail toute personne moins performante.

Il ne sera pas possible d'inverser cette tendance à court ou à moyen terme. L'AI a absolument besoin d'assurer son financement à long terme. Ce 0,8 point de TVA est actuellement le seul moyen d'y parvenir. Il est indispensable.

Le point de TVA pour l'AVS s'inscrit aussi dans un souci d'assurer le financement à long terme de notre premier pilier. Il ne sera prélevé qu'au moment où il sera nécessaire, en 2009 au plus tôt. L'AVS est placée face à un défi démographique. L'augmentation des rentiers est inéluctable. La consolidation du premier pilier de nos assurances sociales est une priorité pour le PS. Accepter ce point de TVA ne signifie pourtant pas que nous l'introduisons sans autre. Ce nouveau taux sera introduit par le biais d'une loi, qui sera soumise au Parlement. Cette loi sera assortie du référendum facultatif. Le peuple pourra donc se prononcer.

Un relèvement de la TVA modéré, graduel et bien ciblé, en faveur des assurances sociales, est une solution judicieuse.

Le PS vous invite à voter OUI au relèvement de la TVA pour l'AVS et l'AI, le 16 mai prochain.